Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-12_03_03_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **3 mars** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, Mme LIGUET, M. LETISSIER, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, Mme LE PIVER et M. DEL REAL CORRAL*

***Excusés** : Mme BAUER, M. BERTAZZO et M. POSNIC*

***Pouvoirs** : Mme BAUER, donne pouvoir à M. ADAM*
M. BERTAZZO donne pouvoir à Mme SCHNEIDER,
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

12. Finances : budget principal de la Commune – budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du 20 janvier 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026,
Vu la réunion de la Commission « finances » en date du 5 février 2026,

Le projet de Budget Primitif du Budget **principal de la Commune** 2026 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 3 403 544 €
- recettes : 3 403 544 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-12_03_03_2026-DE

Section d'investissement :

- dépenses : 1 400 611 €
- recettes : 1 400 611 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (deux abstentions, celles Mme VILBOU et de M. de BODMAN et un vote contre, celui de M.GUICHARD) :

- **APPROUVE le budget primitif 2026 de la Commune de Plouër-sur-Rance.**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme, le 3 mars 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN